

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
82 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 4^e.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

Lyon, le 23 octobre 1847.

Nous avons pris au sérieux le *Rhône-et-Loire*, que vient de fonder la compagnie générale des mines, comme un accessoire de son exploitation; nous nous apercevons que nous nous sommes trompés, et, pour s'en convaincre, il suffira de lire les quatre colonnes qu'il consacre dans son numéro de jeudi à la défense de ses patrons. Nous avons entendu bien des sophismes, des théories creuses, des arguments mensongers; nous avons vu le talent employé à faire triompher l'erreur, à égarer des juges, à fourvoyer l'opinion publique; mais jamais nous n'aurions pensé qu'on pût se moquer de ses lecteurs avec autant de hardiesse. Un journal, un mémoire, un livre qui en arrivent là ne représentent plus l'intelligence qui comprend et agit d'après une conviction, ils sont une machine qu'on met en mouvement, un feu qu'on allume, une eau que l'on verse, un soufflet que l'on tire.

Quoi! parce que la fabrication des rubans, qui occupe 50,000 ouvriers et jette à l'exportation et à la consommation intérieure pour cinquante-quatre millions de produits, n'emploie pas la houille comme matière première, comme aliment, parce que ses métiers ne sont pas mus par la vapeur, on la regardera comme désintéressée dans la question du prix du charbon qui sert au chauffage et à la préparation des aliments! On tiendra le même raisonnement à l'égard de l'industrie des lacets, des peluches, des velours!

Mais, d'abord, qu'est-ce que le salaire? C'est la représentation des besoins physiques et moraux de l'ouvrier, l'équivalent du prix de ses aliments et de ceux de sa famille, de son loyer, de son chauffage, de ses vêtements. Augmentez le prix de l'un de ces objets, qu'en résulte-t-il? De deux choses l'une: ou vous imposez des souffrances au travailleur dont le salaire reste le même quand ses besoins augmentent; ou vous amenez la hausse dans ce salaire, et dès lors vous accroissez le total du prix de revient. Or, toute augmentation dans le prix de revient agit instantanément sur le prix de vente et diminue immédiatement la consommation des articles fabriqués. Il y a une relation directe, nous l'avons dit ailleurs, entre la valeur des produits et leur consommation; plus la première s'accroît, plus la seconde s'amoindrit. Nier cela, c'est méconnaître les premiers éléments de la science économique.

Quand donc vous imposez à trente mille ouvriers un surcroît annuel de dépenses, en charbon, de quinze francs par individu, vous lui enlevez cette somme répartie en privation de pain, de vêtements, de tout ce qui constitue la vie matérielle; vous réduisez son salaire; vous diminuez et la consommation intérieure et l'exportation qui alimente la marine marchande.

Qui peut-on espérer tromper en disant que la quincaillerie est désintéressée dans la question du prix des houilles? Mais la matière première de cette industrie, c'est le fer. On se plaint en France, et avec raison, que le prix du fer est trop élevé; on se plaint de la protection exagérée accordée à l'industrie métallurgique; vous contraignez à une dépense plus considérable la transformation du fer brut en objets ouvrés, vous mettez de nouvelles entraves à la production intérieure, et vous osez dire que la quincaillerie n'a pas d'intérêt dans cette question! Pour qui prenez-vous donc vos lecteurs?

L'association que nous ne combattons pas parce qu'elle permet un emploi meilleur des bras et des capitaux, ces deux grands éléments de la richesse publique, a toujours pour résultat une diminution dans le prix de revient; là est son caractère, là est son utilité. Pour qu'elle soit favorablement acceptée par le pays, il faut que, la valeur réelle devenant inférieure, le

prix de vente s'abaisse en même temps que décroissent les frais de production. Si telles ne sont pas les conséquences de l'association, elle n'a plus rien qui intéresse les consommateurs; si elle a un effet contraire, elle leur devient odieuse parce qu'elle leur est nuisible.

Qu'a produit jusqu'ici l'association houillère du bassin de la Loire? En combinant les efforts des diverses entreprises, en faisant de meilleurs emménagements, en renonçant à l'exploitation des parties où les frais étaient trop considérables pour extraire sur une plus large échelle dans les parties plus heureusement disposées, elle a réduit les dépenses générales du bassin. A-t-elle fait profiter le public de ce bénéfice réel, incontestable? Non; elle l'a gardé pour elle seule. S'est-elle contentée de cet accroissement de richesse? Non, encore une fois. Ce n'a pas été assez pour elle que de s'enrichir de cette épargne: en même temps qu'elle diminuait le prix de revient, elle haussait le prix de vente. Maitresse des houillères, elle imposait la loi. Tel a été le résultat, le seul, qui se soit produit jusqu'ici par la formation de la compagnie; aussi ne faut-il pas s'étonner de la répulsion qu'elle inspire.

Les articles de journaux, sérieux ou non, n'y changeront rien; on aura beau crier que la compagnie ne froisse personne, ne blesse aucun intérêt; on fera en vain une supputation ridicule des industries qui usent de la houille; le consommateur, pour détruire tout cet échafaudage, faire taire ces cris, démentir tous ces articles de journaux, n'aura qu'à présenter deux comptes de livraison de charbons, l'un d'une date actuelle, l'autre d'une date antérieure à la formation de la compagnie.

On lit dans le *Moniteur Industriel* :

« L'emprunt pèse lourdement sur les cours. Ce n'est pas seulement parce que beaucoup, voulant y prendre part, cherchent à augmenter leurs ressources par des ventes plus ou moins considérables. C'est surtout parce que les futurs soumissionnaires, pour obtenir le taux le plus bas possible, n'ont garde de se endormir et se remuent le plus qu'ils peuvent.

« Plus on examine la situation, mieux on voit qu'il fallait ajourner l'emprunt; car enfin il n'est plus possible de douter qu'il ne soit fait à des conditions onéreuses. Eh bien! est-ce que le gouvernement en était réduit à emprunter à n'importe quel prix? Les puissants spéculateurs seuls ont pu répondre affirmativement; mais il ne dépendait que de l'administration de répondre autrement et d'agir en conséquence. En effet, combien l'emprunt doit-il produire au gouvernement d'ici au mois de juin prochain? 70 millions. A coup sûr, c'est une forte somme par le temps qui court. N'oublions pas cependant que les chemins de fer, qui ne sont pas le gouvernement, appellent et trouvent même aujourd'hui des sommes bien plus considérables. Quoi qu'il en soit, pour obtenir ces 70 millions, à quelle perte s'expose le gouvernement? Pour le savoir, il suffit de se souvenir qu'il va emprunter, non pas 70 millions, mais 230, à un taux excessivement élevé et par la crise et par les tripotages qu'elle a permis de faire.

« Mais il fallait trouver les 70 millions dont on a besoin. Pour qui sait combien il y a de capitalistes, sinon à Paris, du moins dans les départements, qui prêteraient au gouvernement à 4 1/2 0/0, à 4, à 3 1/2 même, à la condition de ne rien perdre, de ne rien risquer sur le capital, ce n'était pas là une difficulté sérieuse. En effet, le jour où le gouvernement annoncerait que l'on délivre chez les receveurs-généraux des mandats à capital fixe, portant un intérêt fixe, et payables chez les receveurs-généraux, soit à une échéance déterminée, soit à une échéance non déterminée, ce ne seraient pas 70 millions, mais 200 et 300 millions que le gouvernement pourrait faire arriver en quelques jours. Qui pourrait en douter s'il se souvient que ce qui éloigne l'immense majorité des capitalistes du grand-livre, ce n'est pas la méfiance vis-à-vis du gouvernement, mais seulement la non-fixité, les variations du capital?

» Mais si, en suivant ce système, on eût économisé beaucoup de millions au pays, on eût fort mécontenté quelques spéculateurs. Sur ce point, le gouvernement peut être tranquille. Un emprunt dans un moment où la crise porte ses derniers coups et pendant que les faillites de Londres peuvées être encore présentées comme devant réagir fortement sur la place de Paris, c'est une fortune qui dépasse les plus habiles coups de la spéculation. »

Paris, le 21 octobre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous allons mettre sous les yeux du public deux lettres qui, bien que traitant de sujets différents, nous paraissent toutes deux avoir beaucoup d'à-propos. La première est de notre poète national Béranger; elle est relative à la question des manifestations réformistes, que Béranger, on le verra, encourage de toutes ses forces. La seconde, de M. Poirson, ancien directeur du Gymnase, à qui le *Siècle* avait reproché d'avoir sollicité le titre de *chevalier*, fait justice avec une très grande énergie de la prétention qu'ont aujourd'hui certains roturiers de faire usage de la savonnette à vilain et de s'anoblir avec l'agrément du roi.

La lettre de Béranger est une réponse à l'invitation du comité de Cosne, qui l'avait engagé à assister au banquet qui vient d'avoir lieu à la Charité-sur-Loire, et où l'honorable M. Duvergier de Hauranne a prononcé un discours si remarquable; elle est ainsi conçue :

« Monsieur,

« Permettez-moi de vous demander si vous avez suffisamment réfléchi à l'honneur que vous voulez bien me faire. Quoi! c'est d'un excommunié politique, d'un privé des privilèges accordés par nos lois aux diverses propriétés matérielles, d'un *propre à rien* enfin, comme disent nos braves travailleurs, que vous désirez obtenir une adhésion politique au banquet réformiste de la ville de Cosne! Certes, j'applaudis de tout mon cœur aux motifs qui ont inspiré à vous, Monsieur, et à ceux de vos concitoyens dont vous me citez les noms, l'idée de cette réunion politique et fraternelle, à laquelle je regrette vivement de ne pouvoir assister. Oui! honneur à vous tous! et puisse l'exemple que vous donnez dans cette partie de la France y trouver de nombreux imitateurs! *On ne saurait trop, selon moi, multiplier ces sortes de manifestations paisibles mais significatives.* Souvent même j'ai souhaité de voir les départements n'attendre pas que le signal leur en vint de Paris.

« Mais, monsieur, qu'importe au public électoral ma façon de voir à ce sujet? Malgré les éloges que vous avez la bonté de me donner, en flattaient ma persistance démocratique, croyez que mon nom, tout fier que je fusse de le voir figurer à côté des vôtres, exciterait le dédain de ceux qui ont pris l'habitude de mesurer la valeur d'un citoyen à la cote de ses impositions. Et de ceux qui jugent ainsi le nombre est grand. On en compte même beaucoup, j'ai cru m'en apercevoir, parmi nos libéraux les plus renommés. Tant il est vrai, monsieur, que les privilèges ont une tendance corruptrice à laquelle échappent difficilement les meilleurs esprits. Les électeurs ne sont-ils pas excusables, puisque les mérites de la richesse leur sont vantés du haut de toutes les tribunes? Ces remarques doivent m'être permises. Je n'ai jamais aspiré à un rôle politique, et mon âge empêche de me soupçonner d'un commencement d'ambition. Je désire seulement, monsieur, qu'elles vous persuadent qu'il y aurait au moins inutilité, ce dont je vous fais juge, à rendre public l'assentiment que je m'honore de donner aux principes qui doivent présider à votre réunion du 17 octobre. Contentez-vous, je vous y engage, monsieur, d'exprimer à chacun de vos honorables collègues du comité réformiste de Cosne la profonde et vive reconnaissance que j'ai éprouvée en recevant votre lettre, qui a éveillé en moi les souvenirs de juillet, glorieuse époque à laquelle peut-être mon nom devra de me survivre.

« Agréer, je vous prie, et faites agréer à messieurs vos amis politiques les sentiments de cordiale sympathie avec lesquels j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre dévoué concitoyen. BÉRANGER. »

Voici maintenant la lettre adressée par M. Delestre-Poirson au rédacteur du *Siècle*. On verra qu'elle a aussi sa signification.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 24 OCTOBRE 1847.

REVUE DRAMATIQUE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE,

Drame en cinq actes et douze tableaux.

Douze tableaux! rien que cela! Les douze travaux d'Hercule! Ne nous étonnons pas. M. Dumas est d'une force colossale. Vous connaissez sa dernière prouesse. Voici ce que nous lisons, il y a deux jours, dans les entrailles d'un candide journal: « M. Alexandre Dumas, qui vendredi dernier, dès neuf heures et demie du matin, brûlait le pavé de Paris en cabriolet, a failli se tuer. Le cheval s'est abattu sur le boulevard de la Madeleine, et l'illustre auteur de *Monte-Cristo* a fait une culbute affreuse par-dessus le cheval. M. Dumas s'est relevé, puis il a pris le cheval dans ses deux bras herculéens, l'a replacé debout, est remonté en voiture, et a continué sa route. »

Croyez-vous maintenant que les épaules de M. Dumas ne soient pas capables de supporter un drame en douze tableaux? Ce drame, il est vrai, c'est presque la révolution française. Qu'à cela ne tienne! Vous allez voir comment il s'en tire, avec quel air dégagé et sur quel ton de parfait gentilhomme il traite tout cela. Et puis, M. Maquet n'est-il pas là? Ils sont deux, et c'est assez. Deux airs sur le même ton, la flûte et le tambour; l'un d'écoupe, l'autre raccommode; Apollon dicte, Homère écrit.

Ce chevalier de Maison-Rouge, vous l'avez vu quelque part, sur les affiches des bureaux de lecture, je crois. Je ne suis jamais entré dans le livre, et ne puis vous dire ce qu'il en est. Le livre est passé à l'état de brochure dramatique, par la bonne raison qu'on chante ce qu'on ne peut pas parler et qu'on écoute ce que l'on ne peut pas lire; une seconde raison, c'est l'économie, économie du roi Dagobert, qui, après avoir mis sa culotte à l'en-droit, la remet à l'envers. Le mal dans cette nouvelle façon de s'habiller, c'est que les anciennes coutures traversent les nouvelles et que la culotte a mauvaise tournure. Mais à cela on répond que l'art n'est point une affaire d'économie, et réciproquement. Donc, M. Dumas, qu'on accusait d'être

un enfant si prodige, retourne dix fois son étoffe sur le dos d'Harpagon. Dès-lors, nous ne voyons pas pourquoi ce même M. Dumas s'en prend si fort à ces pauvres sans-culottes, qui sont bien, certes, les gens les plus économes du monde.

Or, voyons M. Dumas à l'œuvre. La montagne est devant lui; eh bien! n'a-t-il pas ses bottes de sept lieues? Il franchira la montagne; et si la montagne résiste, M. Dumas tire son sabre... Oh! ne vous effrayez pas, le sabre de M. Dumas est un sabre de bois, et ses bottes de sept lieues ont des tiges de mouton. Donc, le capitaine Tranche-Montagne entre en campagne au milieu de l'histoire suivante :

Il est nuit, et la nuit, vous le savez, couvre bien des mystères. La preuve, c'est qu'en ce moment une jeune femme accomplit dans les rues de Paris une œuvre de ténèbres; ce qui fait que la patrouille qui passe à l'indiscrétion de lui demander son nom, qu'elle refuse de lui dire, et de lui offrir un gîte au corps-de-garde voisin. Ce qui fait aussi qu'un jeune officier de la garde civique arrive là tout exprès pour délivrer la colombe des griffes du vautour. Donc, reconnaissance de la part de la jeune fille et amour du côté du jeune homme. Et tout cela se fait en plein air, en face de la lune, et pendant qu'il fait un froid à transir un jeune premier amoureux, tout autre même qu'un sans-culotte; car, il faut que je vous le dise, cet officier est un républicain des plus farouches, le secrétaire de la section Lepelletier. Il se nomme Maurice Landay. Beau nom, ma foi! qui fait soupirer la jeune fille, laquelle se nomme M^{lle} Geneviève. Dites après cela que M. Dumas n'est pas un habile homme, qu'il ne confectionne pas l'amour sur les meilleurs patrons! Deux personnes se voient pour la première fois à la clarté de la lune et des étoiles, et cela suffit pour que la jeune femme détache une bague de son doigt et pour que le jeune homme porte la bague à son cœur. L'amour de M. Dumas est très original, aussi original que l'air qui accompagne la romance composée tout exprès pour lui :

... Le premier pas se fait sans qu'on y pense, etc.

Il est bien évident que ce pauvre Maurice Landay ne songera guère plus au salut de la république, ce qui lui attirera les reproches de son ami Lorin, un autre républicain, qui, bien qu'il ne soit pas amoureux, n'en est pas moins un parfait ami, un garçon plein de cœur et d'esprit, voire même un poète, trop épris, il est vrai, des charmes poétiques du citoyen Demous-

tiers. Allons, Monsieur Dumas, nous avons raison de dire que vous faites le méchant. Vous rendez un sans-culotte amoureux, un républicain poète; tous ces fils de la Montagne ne sont donc pas si gredins que vous vouliez nous le dire. Ne nous hâtons cependant pas trop de juger: M. Dumas fait la chattemitte, et il ne nous a pas encore parlé du père Rocher, un homme qui est habillé pour nous faire peur avec un bonnet à poils orné d'une queue de renard. Où M. Dumas a-t-il pris cette queue? Si c'était au moins celle du roman des *Trois Mousquetaires*, qui nous menace d'un second *Trente ans après!* Qu'importe! la queue de renard du citoyen Rocher est très effrayante, comme vous le verrez tout-à-l'heure.

Le citoyen Linday, retiré dans sa tente, soupire; mais à la fin il ne se contente plus de soupire, il se met à rechercher le lieu qu'habite sa Dulcinée. Vous savez que M. Dumas a écrit sur la vérité du magnétisme, et qu'il vient même d'écrire de nouveau pour prouver qu'il était un habile magnétiseur; nous ne nous étonnerons donc pas si, par l'intermédiaire d'un fluide quelconque, par une attraction sympathique, magnétique, ou toute autre, Maurice Linday arrive droit à la demeure de Geneviève, occupée à son tour à développer dans son cœur le fluide de l'attraction. Mais avant de pénétrer plus avant, Maurice Linday fera d'assez tristes connaissances. Il rôde autour de la maison; l'imprudent ne sait pas qu'elle est pleine de conjurations, de complots, et que Geneviève habite avec des royalistes. Il tombe au milieu d'eux, et il est condamné à mourir, lorsque Geneviève le sauve à son tour. Le chef des conspirateurs est le mari même de Geneviève; voyez-vous, la perfide! elle est mariée, et elle n'en disait rien! Pauvre Linday! allons, reprends ton amour pour la république. Ce mari est maître teneur, rude métier qui ne convient guère aux doigts satinés d'une jeune femme. Nous comprenons à présent le besoin si pressant d'aimer que la jeune fille a éprouvé le jour de sa première rencontre avec Maurice Linday. Dixmer, c'est le nom du mari, soupçonne cet amour, et, s'il fait grâce à Maurice, c'est qu'il se servira du républicain pour l'aider dans son projet, qui n'est autre que de sauver la reine enfermée à la prison du Temple. Linday ne se doute de rien; il se croit en parfaite compagnie de républicains comme lui.

Voici comment Dixmer arrangera les choses. Il a construit un souterrain qui des caves de sa maison aboutit à la prison du Temple. Notez que ce souterrain est le même que M. Dumas creuse dans tous ses drames. Qu'im-

« Monsieur,

» Je lis seulement aujourd'hui un article du *Siccle* qui annonce qu'il a pris des lettres de noblesse et le titre de chevalier.

» Je crois fermement que tous ceux qui, en présence du sentiment général d'inégalité et de la division toujours croissante de la propriété en France, peuvent aujourd'hui, après deux révolutions, convoiter des titres nobiliaires, sont des sots (c'est l'avis du *Journal des Débats*) ou des intrigants que le gouvernement actuel a le tort d'encourager, au lieu de s'appuyer sur la majorité et les instincts nationaux, qui ne veulent voir absolument dans la royauté de 1830 qu'une présidence héréditaire, plus glorieuse et plus solide, il est vrai (mais dans ce sens seulement), que toutes les grandes monarchies avec leurs clinquants usés et leurs oripeaux passés de mode.

» Comme je ne veux pas que le petit nombre d'amis ou de connaissances que je puis avoir dans mon obscurité aillent croire que je me place volontairement dans une de ces deux catégories, je compte sur votre bonté pour m'aider à démentir l'assertion injurieuse de votre correspondant.

» Recevez, etc.

DELESTRE-POIRSON. »

— Aujourd'hui, à quatre heures, on a saisi le *National* à la poste et dans ses bureaux. Nous avons cherché dans le numéro qui a fait scabrer M. Hébert la cause de cette saisie; nous n'avons vu que des pensées qui sont dans la bouche de tous les hommes de l'opposition.

Voici le texte du pacte d'alliance entre les sept cantons catholiques :

1° Les cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald (haut et bas), Zug, Fribourg et Valais, prennent, pour le cas où l'un ou plusieurs d'entre eux seraient attaqués, et en vue de sauvegarder leurs droits de souveraineté et territoriaux, l'engagement de repousser l'attaque en commun et par tous les moyens à leur disposition, en conformité du pacte du 7 août 1815 et des anciennes alliances.

2° Les cantons s'entendent sur la manière la plus convenable de se tenir mutuellement au courant de tous les événements. Du moment où un canton obtient l'avis certain qu'une attaque doit avoir lieu ou qu'elle a déjà eu lieu, il doit être envisagé comme requis, en conformité du pacte, et obligé de mettre sur pied le nombre de troupes nécessaire selon les circonstances, sans attendre la réquisition officielle des cantons respectifs.

3° Un conseil de guerre composé d'un délégué de chacun des états pré-nommés, avec des pouvoirs généraux, et autant que possible étendus, de la part des gouvernements, est chargé de la direction supérieure de la guerre; en cas de menaces ou d'une existence d'attaque, il se réunit.

4° Le conseil de guerre, avec les pouvoirs qui lui sont conférés, doit, en cas de besoin, prendre toutes les mesures nécessaires pour la défense des cantons respectifs.

Si le danger n'est pas pressant, il en confère avec les gouvernements de ces cantons.

5° Pour ce qui est du paiement des frais occasionnés par de semblables levées de troupes, il est admis comme règle que le canton requérant doit acquitter les frais de la levée des troupes qu'il a demandées.

Sont toutefois réservés les cas où il y a des raisons particulières d'admettre une base de répartition spéciale.

Les autres frais qui, dans l'intérêt commun, sont résultés pour l'un ou l'autre des cantons, seront supportés par tous les cantons d'après l'échelle d'argent fédérale.

Signé au protocole : LOUIS RUTTIMANN.

Banquet réformiste de la Nièvre.

(Suite et fin.)

M. DUVERGIER DE HAURANNE : La parole est à M. Archambault, membre du conseil-général de la Nièvre, pour un toast à la réforme électorale et parlementaire. (Applaudissements.)

M. ARCHAMBAULT : S'il était possible de justifier la pensée qui nous réunit en ce moment, Messieurs, je n'aurais qu'à en appeler à vos souvenirs. Il y a dix-sept ans, nous étions également réunis pour fêter ensemble la glorieuse révolution qui venait de sauver la France ! Quel immense espoir nous animait alors ! Avec quelle confiance nous nous abandonnions sans réserve au régime nouveau qui commençait, et dont les premiers paroles avaient été : *La charte, c'est-à-dire la liberté et l'honneur seront désormais une vérité* ! (Rires ironiques.)

Qui de nous a oublié ces paroles ? Pourquoi, après les avoir accueillies comme une espérance, sommes-nous forcés de les prononcer comme un reproche ?

Regardez autour de vous. Est-ce là ce que nous avait promis ce gouvernement populaire ? (Non ! non !) Notre nation est-elle assez abaissée ? Que vous faut-il de plus que ce traité de Maroc qu'un de nos compatriotes a appelé *la page la plus ignominieuse de notre histoire* ?

Une voix : M. Dupin !
Quelle nouvelle souillure attendez-vous encore après l'assassinat infâme de Cracovie ? (Mouvement prolongé.)

On nous avait promis dans les dépenses de l'Etat un ordre sévère, une rigoureuse économie. Nos finances sont livrées au plus déplorable gaspillage; les emprunts vont toujours croissant, et bientôt, si l'on n'y prend garde, nous aurons en face de nous la banqueroute !

On nous avait promis des lois tutélaires, d'indispensables réformes morales et matérielles. On a tout repoussé, tout étouffé dans l'ombre, et le dernier mot de cette politique impuissante a été : Rien ! rien ! rien ! (Rires d'adhésion.)

Les assemblées de citoyens faisaient peur ; on a dissous partout nos patriotes gardes nationales ! (C'est vrai ! — Applaudissements.)

L'indépendance du jury portait ombrage; les secrets du hasard ont été violés, et la formation des listes a été arbitrairement livrée aux préfets.

porté, s'il donne passage à la prisonnière ! Pour cela, il faut qu'elle soit avertie, il faut qu'on puisse lui faire parvenir un écrit. Linday, officier de la garde civique, secrétaire de la section Lepelletier, pourrait bien, lui, visiter le Temple, s'il le désirait, car il ne peut être suspect aux gardiens de la reine. Geneviève lui demandera donc la faveur de voir la reine à travers les barreaux de sa prison; Linday l'accompagnera dans cette visite sans avoir aucun soupçon. La jeune femme portera un bouquet d'œillets; elle offrira le bouquet à la reine, sans savoir elle-même qu'il contient un écrit, et cet écrit instruisira la prisonnière du complot. Tel est le plan de Dixmer, ou plutôt celui d'un certain chevalier de Maison-Rouge, amoureux de la reine, et dont Dixmer n'est que le complice.

Ce nom de chevalier de Maison-Rouge est magnifique sur l'affiche; mais il faut convenir qu'il joue sur la scène un rôle bien anodin. Eh quoi ! Monsieur Dumas, oubliez-vous que c'est là un parfait gentilhomme, de belle souche, de pure race ? Tout son rôle doit-il consister à entrer par les portes de devant et à sortir par celles de derrière ? N'osera-t-il jamais se montrer en face, et ne lui ferez-vous pas jeter à la fin ces fameuses lunettes vertes derrière lesquelles il se cache et qui le rendent si laid, en supposant toutefois qu'il ressemble à M. Henry, du théâtre des Célestins, le seul chevalier de Maison-Rouge qu'il nous ait été donné de voir, et nous en rendons grâces ? Or, les choses arrivent selon les désirs de Dixmer : Linday accompagne Geneviève au Temple; Geneviève donne son bouquet à la reine, qui, de cette manière, est instruite du complot.

Par malheur, une fleur s'est détachée du bouquet, et ce grelin de Rocher, cette queue de renard, qui flairé par là, a le cœur assez farouche pour ramasser cette fleur, pour lire le billet qu'elle contient et découvrir le complot. Maurice Linday doit se justifier. Il est devant la section; mais, avant qu'il compare, M. Dumas nous ménage une agréable surprise. Vous voulez savoir ce qu'était tout ce peuple de la révolution : un tas d'hommes ivres, de femmes échevelées, des truands, des gargouilles, la boue du ruisseau, le sang de la guillotine. Cherchez donc là un vainqueur de la Bastille, un soldat des frontières ? Est-ce le peuple qui a brisé la dernière pierre de la féodalité ? Est-ce lui qui défend la France contre l'invasion des barbares ? Allons donc ! le peuple, il est là tel que vous le représente M. Dumas. Et c'est vous, marquis de la Pailleterie, qui avez tricoté cette jolie scène ! Une cuvette à M. le marquis ! Lavez-vous les doigts, frottez-vous la peau ; tout cela deviendra peut-être blanc et ne déteindra plus sur le papier.

Une représentation nationale librement élue aurait encore pu rendre à nos institutions et au gouvernement parlementaire leur sincérité et leur grandeur. On a osé profaner jusqu'à la sainteté de l'urne électorale et suborner la France entière comme un faux témoin. (Bravos prolongés.)

Enfin, notre nation voulait rester pure, grande et libre; on l'a énervée, on a assouvi ses appétits matériels, on l'a endormie, et son nom, déshonoré par les scandales et par la corruption, est devenu la risée du monde après en avoir été la gloire. (Très bien !)

Voilà le douloureux spectacle qui nous environne, et qui nous remplit l'âme d'effroi ! Voilà pourquoi, après dix-sept années d'espérances trahies, nous nous réunissons encore pour avorter le pouvoir, pour conjurer le danger, pour réclamer les réformes devenues indispensables, enfin, Messieurs, pour protester. (Oui ! nous protestons !)

Puisse cette imposante et grave protestation produire sur l'esprit de ceux qui nous gouvernent un enseignement salutaire ! Puissent nos communs efforts, après avoir fondé la révolution de juillet, contribuer à la sauver !

Honneur aux députés qui n'ont pas désespéré du salut de la patrie, et qui, se groupant autour du drapeau tricolore menacé, pareils à cette imperceptible minorité de 1824, parviendront, comme elle, à réveiller les hommes de cœur endormis !

Honneur à vous, Monsieur, qui avez bien voulu nous présider (tous les yeux se portent sur M. Duvergier de Hauranne) et placer sous le patronage de votre inébranlable fermeté la solennelle manifestation de nos appréhensions, de nos vœux, de nos souffrances ! (Très bien !) Honneur à vous, éloquent orateur, notre convive, notre compatriote, éminent écrivain, athlète infatigable à la tribune et dans la presse ! (Vive émotion. — Applaudissements unanimes.)

Je crois être l'interprète de vos sentiments, Messieurs, et de ceux de toute la France, en disant : Honneur à l'illustre et valeureux champion de la réforme ! (Tonnerre d'applaudissements. — Vive M. Duvergier de Hauranne !)

M. Duvergier de Hauranne monte à la tribune. (Vifs applaudissements.)

Quand l'hiver dernier, dit-il, je soumis à la chambre un projet de réforme électorale, MM. les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, dans des termes, d'ailleurs, fort polis pour l'auteur de la proposition, prétendirent qu'il s'agissait d'une simple fantaisie d'esprit (on rit), qui ne répondait à aucun des vœux, à aucun des besoins du pays. (Ce n'est pas vrai ! Qui en disent-ils maintenant ? Pensent-ils qu'une simple fantaisie d'esprit ait la vertu singulière de convoquer ces assemblées nombreuses, importantes, qui, d'un bout à l'autre de la France, font entendre le même cri ? (Non ! non !) Pensent-ils qu'une simple fantaisie d'esprit suffise pour mettre en mouvement Paris, Colmar, Strasbourg, Reims, Soissons, Meaux, Saint-Quentin, Lille, Orléans, et tant d'autres villes considérables ? Ce serait prêter à quelques députés, à quelques journalistes, une puissance qu'ils sont bien loin de posséder. Pour ma part, le seul mérite que je revendique, c'est celui d'avoir compris, le lendemain des élections, que le temps des timides ménagements était passé (applaudissements prolongés), et que le gouvernement représentatif ne pouvait plus être sauvé sans des réformes sérieuses et profondes. (Bravo ! — C'est vrai !) J'en suis plus convaincu que jamais ; aussi, plus que jamais, ai-je résolu, malgré toutes les injures, malgré tous les quolibets, de persévérer jusqu'au bout dans la tâche que j'ai entreprise. L'accueil si cordial que je reçois de vous est un encouragement nouveau.

Il faut d'ailleurs convenir en toute modestie que si la cause de la réforme a fait depuis six mois de fort grands progrès, on le doit encore plus à ceux qui la combattent qu'à ceux qui la soutiennent. (C'est vrai !) Quand, en 1844, nous prononcions le mot, le vilain mot de corruption (on rit), il ne manquait pas de gens pour nous dire que c'était un ridicule fantôme invoqué par quelques ambitions personnelles, et qu'il nous plaisait, pour arriver plus vite au pouvoir, de calomnier notre temps et notre pays. Aujourd'hui, il est encore, je le sais, quelques personnes qui nient la corruption. En est-il qui n'y croient pas ? (Non ! non ! — Approbation.) S'il en est une, une seule, je demande qu'on me la montre pour la rareté du fait. (Rires prolongés.) En attendant, je prends la corruption comme prouvée (Oui ! oui !), et je ne perds pas mon temps à démontrer qu'il fait jour en plein midi. (Applaudissements.)

Pour atténuer l'effet que de honteux scandales ont produit et produisent chaque jour sur l'opinion publique, on a recourus, je le sais, à une foule de subtilités, à une foule de distinctions plus ingénieuses les unes que les autres. Ainsi, on distingue la corruption privée et la corruption politique (C'est cela !); et dans la corruption politique même on distingue celle qui s'exerce à l'achat d'argent et celle qui vit de faveurs et de places. Il faut faire justice de toutes ces subtilités, de toutes ces distinctions, qui ne tendent qu'à mettre un peu à l'aise les mauvaises consciences. (Vifs applaudissements.) Et d'abord, quant à la corruption privée, je ne suis pas assez ignorant, assez naïf pour prétendre que notre temps l'a inventée, et que d'autres régimes n'ont pas vu, comme le nôtre, de déplorables concussions. Mais, pour faire la part du gouvernement, il s'agit d'examiner si la politique actuelle met un obstacle à ces concussions ou si elle les favorise. (C'est vrai !) Or, quand le gouvernement travaille par tous les moyens dont il dispose à faire que partout les intérêts matériels dominent et absorbent tous les autres, quand du haut de la tribune le ministre principal adresse pour tout conseil à ceux qu'il appelle les honnêtes gens (on rit) le conseil de s'enrichir, est-il bien surprenant qu'un tel travail, que de telles leçons fructifient, et qu'ainsi excitée, justifiée, divinisée, la passion du gain, une passion sans contrôle et sans limites, s'empare de la société tout entière ? (Bruit.) Est-il bien surprenant que le sentiment du bien et du mal s'affaiblisse ou s'efface, et que l'argent devienne le seul dieu qu'on adore ? (Vive approbation.) Est-il bien surprenant qu'à ce dieu ses plus fervents adorateurs sacrifient toutes les règles de l'honneur et de la probité ?

Mais ce n'est pas tout ; il y a quelque chose de bien plus grave encore. On n'a, on ne peut avoir une administration honnête qu'à deux conditions : celle, quand une place est vacante, de choisir l'agent le plus probe et le plus capable de la remplir ; celle, quand une prévarication apparaît, de la punir avec une sévérité impitoyable. (Oui ! oui !) Est-ce ainsi qu'on s'y

prend ? (Non ! — Bravos prolongés.) Quand une place vient à vaquer, choisit-on le plus probe et le plus capable ? (Non ! non !) Non, on choisit, quelle que soit sa moralité, quelle que soit sa capacité, celui qui a les recommandations les plus nombreuses parmi les députés, parmi les électeurs, celui qui, soit dans la chambre, soit dans les collèges électoraux, a le plus de voix à donner. (C'est vrai ! — Bravos !) Et si, malgré bien des précautions, bien des complaisances, quelque prévarication apparaît, punit-on le prévaricateur ? Oui, s'il n'a pas déprotecteur influent ; non, s'il a le bonheur d'en posséder. (C'est vrai ! — Bravos !) Dans ce cas, on laisse les rapports dormir dans les cartons, ou bien on les déchire ; ou bien encore, si le scandale est trop grand, on envoie l'agent infidèle expier dans une place meilleure le tort de s'être laissé prendre. (Rires prolongés.) J'en connais, pour ma part, plusieurs exemples, et il n'est personne qui n'en connaisse. (Nous en connaissons tous !)

Voilà, Messieurs, comment les choses se passent. (Oui ! oui !) Et vous, vous après cela que l'idée se répande, s'accrédite, s'enracine, qu'avec un protecteur puissant on peut tout faire, tout braver ! (Bravos.) Et vous, vous, sous l'empire de cette idée funeste, les scandales succèdent aux scandales, et que le pillage de la fortune publique semble partout organisé ! (Oui ! oui !)

Quand on a, pour conserver ou pour conquérir la majorité, usé ainsi du pouvoir, on vient, parce qu'on a personnellement les mains nettes, se draper fièrement dans sa vertu, et repousser comme d'odieuses calomnies les attaques de l'opposition. (Applaudissements.) On vient, la tête droite, le verbe haut, le geste solennel, faire de grandes dissertations historiques ou philosophiques pour prouver que le mal est inhérent à la nature humaine, et qu'entre les désordres dont la conscience publique s'indigne et le système actuel du gouvernement il n'existe aucun lien. Cela n'est pas vrai. (Non ! non !) Assurément, parmi ceux qui gouvernent la France, il est beaucoup d'hommes dont la probité personnelle ne saurait être douteuse. Mais qu'ils le sachent bien : ce n'est pas être suffisamment honnête homme que de tolérer, que de protéger dans un intérêt politique ceux qui ne le sont pas. (C'est vrai !) Ce n'est pas être suffisamment honnête homme que d'avoir pour agents, quelquefois même pour collègues (vive sensation), des hommes dont on sait les méfaits passés, dont on prévoit les méfaits futurs. (Tonnerre d'applaudissements.) Dans ce cas, il y a, pour employer une expression consacrée, une véritable complexité morale (on rit), une complexité dont les plus beaux discours du monde seraient impuissants à relever. (Très bien !)

Voilà pour la corruption privée. Mais cette corruption n'est pas la seule, et il en existe une autre dont le système actuel aurait encore plus de peine à se laver. Dans un triste procès, j'ai entendu un grave magistrat flétrir la corruption dans les termes les plus véhéments, et déclarer que le corrompu et le corrupteur souillent également l'uniforme ou la robe dont ils sont revêtus. C'est à merveille. (On rit.)

Messieurs, le grave magistrat dont je parle croit-il qu'il soit plus honnête de corrompre un député ou un électeur qu'un ministre ? (Non !) d'acheter une place de 12,000 ou de 1,200 f. qu'une somme de 100,000 f. ? d'acheter un vote que d'acheter un avis favorable ? (Bravo !) Ou bien, dans la corruption politique, réserve-t-il toute son indignation pour le corrupteur qui paie comptant et en espèces sonnantes ? (Rires prolongés.) Dernièrement, à Saint-Quentin, mon collègue et ami M. Barrot le disait avec une grande raison : toutes les corruptions sont seules. (Oui ! oui !) Au fond de toutes il y a de l'argent, et l'acte est le même, quelque forme qu'il prenne, et de quelque masque qu'il se couvre. (Oui ! oui !) Pour ma part, entre celui qui corrompt avec son propre argent et celui qui corrompt avec l'argent de l'Etat, je vois la même différence qu'entre l'homme qui fait un mauvais coup avec une arme qui lui appartient et l'homme qui fait le même mauvais coup avec une arme qu'il a volée. (Rires prolongés. — Longs applaudissements.) Dans tous les cas, il y a deux délits au lieu d'un. Voilà tout. (Très bien !) Encore une fois, que la corruption soit la vie, l'âme de la politique actuelle, c'est ce dont nul ne saurait douter aujourd'hui. (Oui ! oui !) Mais si les moyens sont détestables, les résultats valent-ils mieux ? Regardez au dehors, au dedans, et la main sur la conscience, dites si, comme la majorité de la chambre des députés, vous pouvez vous déclarer satisfaits. (Non ! non !)

Vous semble-t-il, pour parler des faits les plus récents, que le double mariage espagnol, ce grand acte de la politique actuelle, ait ajouté beaucoup à la gloire, à la grandeur de notre pays ? (Non ! non ! — On a déshonoré la France !) Et acceptez-vous avec joie, avec reconnaissance, la responsabilité de tout ce qui se passe à Madrid ? (Non ! non !)

Etes-vous d'avis que cela vaille la peine de sacrifier Cracovie et de venir misérablement à la tribune amnistier, si ce n'est justifier, les massacres de la Gallicie ? (Non ! non !)

Pensez-vous qu'il soit honnête, juste, politique, de prendre parti en Suisse pour la minorité ultramontaine contre la majorité libérale, de donner ou de vendre des armes à cette minorité, et de refuser à un état allié le droit qu'ont tous les états indépendants, celui de réformer sa propre constitution ? (Non ! non !)

Voyez-vous avec plaisir le gouvernement de la France entraver, retenir, goumander, au profit d'une puissance rivale, le grand pontife qui veut rétablir dans le monde l'alliance de la religion et de la liberté ? (Non ! non ! — Vive Pie IX !)

Trouvez-vous bon, enfin, qu'après avoir sacrifié pendant cinq ans à l'Angleterre l'honneur et les intérêts de la France, on sacrifie aujourd'hui à l'Autriche la grande cause de la liberté des peuples et de la civilisation européenne ? (Non ! non !)

Non, certes, et sur toutes ces fautes, sur toutes ces indignités de la politique actuelle, il n'est pas ici deux opinions, deux sentiments.

Et si, du dehors, vous tournez les yeux en dedans, y trouvez-vous plus de sujets de satisfaction ? (Non ! non !)

Etes-vous contents, par exemple, de l'état de vos finances ? (Non !) Et approuvez-vous un système qui, sans réduire, sans modifier un seul impôt, a dévoré en pleine paix toutes les ressources de la guerre, et ajouté aux déficits anciens de nouveaux et plus forts déficits ? (Mouvement prolongé.)

Dixmer, qui naturellement les refuse. De là des gros mots, des épées qui se croisent, un homme pourfendu. Dixmer est mort. Avouez que ce duel a quelque chose de bien innocent ; on nous habitue au vitriol et l'on nous sert à la fin un filet de vinaigre. Après l'épilepsie une goutte de fleur d'orange.

Nous nous attendions à mieux que cela. M. Dumas, qui est aussi un grand Alexandre, se souvient trop dans ses drames du fameux nœud gordien qu'on coupe quand on ne peut pas le dénouer. Mais on répond que Dixmer ne pouvait plus vivre, à cause de ses péchés, qu'on devait punir, et des vertus de sa femme, qu'il fallait récompenser. Il convient donc qu'il meure. Lorin pénètre dans la prison, il est sur le point de sortir avec Geneviève, lorsque par une porte opposée entre Maurice, qui s'est fait condamner. Ils sont donc trois maintenant, et Lorin n'a que deux cartes. L'un d'eux devra rester. Quel sera-t-il ? Désunir deux cœurs qui ne demandent que la liberté pour se marier au soleil, pour se confondre dans le même bonheur, ne peut venir à la pensée de ce bon Lorin, qui se dévoue ; fait échapper les deux amants et attend la mort dans la prison.

Vous me demandez, après tout cela, ce que signifie le titre des *Girondins* qui se trouve si magnifiquement sur l'affiche. Cela signifie tout simplement que M. Dumas fait des affiches comme il fait de l'histoire, pour tromper le public, voilà tout, à moins que le titre ne soit justifié par le tableau rajusté qui se trouve à la fin du drame, et dans lequel les Girondins se font leurs derniers adieux, la veille de leur mort. M. Dumas, qui pratique assez bien la piraterie littéraire, a voulu prendre pour lui une partie de la popularité qu'a obtenue l'œuvre d'un grand écrivain. Il ne faudrait pas cependant aller jusqu'à transformer le livre d'un poète en enseigne de cabaret.

Une pareille débauche ne peut inspirer aucun dépit. L'odieuse de la pensée n'est pas même abrité par la décence de la forme ; part n'y couvre en rien la spéculation. Pas un mot de conviction dans toutes ces accusations ; rien du cœur dans ces amours éreintés ; des tableaux sans pudeur ; une œuvre, en un mot, qui manque de sens moral.

Il ne faut pas s'en étonner. On a donné un théâtre à M. Dumas ; il se montre reconnaissant. De tout temps les grandes choses ont eu leur paradis et les maîtres leurs valets. Il appartenait du reste à l'homme qui a fait l'apologie des mœurs du régiment d'insulter à l'œuvre de la révolution.

Le gouvernement représentatif vicie dans son principe, faussé dans son mécanisme, pervers dans ses conséquences; les mœurs publiques affaiblies et corrompues; les grands intérêts nationaux, au dehors comme au dedans, et immobilisés à de misérables combinaisons politiques ou à des intérêts de famille (vifs applaudissements); voilà ce que nous voyons dix-sept ans après la révolution de juillet, sept ans après l'avènement du ministère actuel. Voulez-vous que cela dure? (Non! non! — Mouvement prolongé.) Eh bien! si vous ne le voulez pas, aidez-nous à en finir. (Oui! nous vous aiderons!) Et pour cela, en attendant les élections, signez et faites signer la pétition de la réforme. (Nous la signerons! — Vive la réforme!)

Je sais que pour vous en empêcher on vous dit beaucoup que, d'accord sur le mal, nous le sommes moins sur le remède. Cela est vrai; mais est-ce une raison pour s'abstenir? Permettez-moi à ce sujet de vous raconter une anecdote assez significative. (Mouvement d'attention.) J'ai connu, il y a quelques années, une personne qui tomba dangereusement malade; plusieurs médecins furent appelés qui, à l'unanimité, déclarèrent que la maladie était grave et qu'il importait de la combattre sans retard; mais ces médecins n'appartenaient pas tous à la même école, et ils se divisèrent sur le traitement à suivre. (On rit.) Alors intervint un homme sage (on rit) ou conservateur (on rit), qui fit le raisonnement que voici: « Si les médecins étaient d'accord sur le traitement, il y aurait lieu de s'occuper de la maladie; puisque les médecins sont divisés, il est clair qu'il n'y a rien à faire; au moins jusqu'à ce qu'ils se soient entendus. » (Rires d'approbation. — Applaudissements.)

Comme le conservateur dont il s'agit parlait bien, il fit prévaloir son avis. Le résultat, c'est que deux jours après le malade était mort. (Rires prolongés. — Vifs applaudissements.)

Voilà, messieurs, ce qu'on vous conseille de faire. On veut, parce que le médecin n'est pas infallible, que vous laissiez mourir le malade sans secours. (On rit.) A la vérité, ceux qui vous donnent cet avis espèrent avoir part à l'héritage. (Rires prolongés.)

Faut-il maintenant répondre aux conservateurs qui, par calcul ou par routine, vont répétant, à la suite de la presse ministérielle, qu'en demandant des réformes nous préparons une révolution nouvelle? C'est précisément ce que disaient, il y a vingt ans, il y a dix-huit ans, les scribes de M. de Polignac, pour paralyser, pour déconsidérer les hommes généreux qui, sincèrement dévoués à la Restauration, s'efforçaient de la sauver en la faisant entrer dans une voie meilleure. (C'est cela!) Il est vrai que, conformément à leurs prédictions, la Restauration est tombée. Mais par qui? Est-ce par M. Royer-Collard ou par M. de Polignac? par M. de Châteaubriand ou par M. de Peyronnet? par M. Hyde de Neuville ou par M. de Chantelauze? Est-ce, en un mot, par ceux qui voulaient l'arrêter sur la pente ou par ceux qui l'ont précipité dans l'abîme? (Bravo!) Savez-vous, aujourd'hui comme il y a vingt ans, quels sont les véritables révolutionnaires? Ce sont les hommes qui s'opposent à toute réforme (C'est vrai! — Applaudissements), et qui tendent ainsi à placer le pays dans l'alternative terrible de se laisser arracher lâchement tout ce qu'il a conquis depuis cinquante ans, ou de le conquérir de nouveau. (Bravo!)

C'est cette alternative que nous voulons éviter. C'est cette alternative que nous éviterons, si tous les hommes sages, au lieu de gémir en secret, s'unissent franchement à nous et nous prêtent hautement leur appui. (Comptez sur nous! — Bravo!)

J'ai trop long-temps abusé de votre attention. (Non! non! continuez!) Au point où en sont venues les choses, il s'agit de savoir si le gouvernement représentatif a été créé pour que 459 députés et 250,000 électeurs fassent tout doucement, aux dépens du pays, leurs affaires privées et celles de leurs familles. (Oui! oui! c'est cela!) Il s'agit de savoir si la monarchie constitutionnelle, cette admirable transaction entre la monarchie absolue et la république, périmée, épuisée, éternelle, flétrie, dans les embrassements honteux de ceux qui ne cherchent en elle que le moyen d'assouvir leur passion brutale pour l'argent et le pouvoir. (Vifs applaudissements.)

Il s'agit de savoir, en un mot, si, par l'emploi de remèdes légaux et modérés, nous saurons prévenir en temps utile l'emploi, toujours redoutable, des moyens violents et irréguliers.

Ainsi, messieurs, à la réforme électorale et parlementaire, parce que cette réforme est juste, politique, opportune. (Bravo!)

A la réforme électorale et parlementaire, parce qu'elle est le seul moyen de rétablir l'équilibre constitutionnel qui se perd, de relever la moralité publique qui fléchit. (Très bien! — Bravo!)

A la réforme électorale et parlementaire, parce que les sages réformes empêchent les révolutions. (Mouvement prolongé. — Tonnerre d'applaudissements. — Vive la réforme! vive M. Duvergier de Hauranne!)

La séance reste un moment suspendue.

M. GARNIER, commandant de la garde nationale de Donzy: A l'union de toutes les fractions du parti libéral, et aux comités qui, soit à Paris, soit dans les départements, travaillent efficacement à assurer cette union!

Messieurs, assez long-temps un pouvoir astucieux et corrompu a exploité nos divisions intestines et a su nous armer les uns contre les autres. (Très bien!) Assez long-temps, grâce à cette détestable tactique, il est parvenu à paralyser le pays et à lui ravir, sans qu'il eût la force de résister, son honneur et ses libertés. (Bravo! — C'est vrai!) Le jour est venu où toutes les fractions de l'opinion libérale ont compris qu'elles faisaient un métier de dupe, et se sont associées pour sauver l'honneur et les libertés du pays. (Applaudissements.) Dans ce grand mouvement national, les comités libéraux, soit de Paris, soit des départements, ont une noble tâche à remplir. Puisque nous avons l'avantage de posséder parmi nous un des membres et le secrétaire d'un de ces comités, de celui qui réunit M. Odilon Barrot et M. Duvergier de Hauranne, M. Léon de Maleville et M. G. de Beaumont, faisons-leur bien que leurs efforts ne sont pas perdus, et que nous sommes prêts à les seconder par tous les moyens légaux qui sont en notre pouvoir. (Bravo! bravo!)

Encore une fois, à l'union de toutes les fractions de l'opinion libérale, et aux comités qui les représentent! (Applaudissements.)

M. Duvergier de Hauranne donne la parole à **M. L. Masson**, membre du conseil-général de l'Orne, secrétaire du comité central de l'opposition constitutionnelle, pour répondre au toast de M. Garnier.

M. LÉON MASSON: Vous avez raison, Messieurs, ce n'est pas trop de l'union de toutes les nuances du parti libéral, de la sincère et loyale entente de toutes ses fractions, pour combattre et renverser une politique qui compromet tout à la fois notre sûreté et notre honneur. (Très bien!) Si ces banquets qui se succèdent chaque jour, où retentissent pour ainsi dire les mêmes toasts, où se répètent les mêmes protestations, où s'expriment les mêmes vœux, ont une grande importance en ce qu'ils manifestent clairement l'opinion du pays, ils en ont une plus grande encore en ce qu'ils provoquent, maintiennent et resserrent cette union qui peut seule faire notre force et notre succès. (Bravo!) Ils nous prouvent que nos efforts ne sont pas isolés; que nous travaillons en commun à une œuvre commune; que loin de nous, que près de nous les mêmes luttes s'engagent, que les esprits s'animent et que les cœurs battent pour la même cause. (Applaudissements.) D'un bout du territoire à l'autre, la nation se répond ainsi à elle-même et s'assure dans sa foi comme dans ses espérances. (Vifs applaudissements.)

Nous pouvons nous allier, Messieurs, sans arrière-pensée et sans mensonge. Il y a certains buts que nous voulons tous atteindre, c'est vers ceux-là qu'il faut marcher ensemble; il y a certains principes que nous partageons tous, ce sont ceux-là qu'ensemble aussi il faut revendiquer. Nos dissentiments ne nous condamnent pas à n'avoir jamais de sympathies communes, et les partis, comme on l'a dit, ne sont pas des prisons à travers les barreaux desquelles nous ne puissions jamais nous tendre la main. (Très bien! — Vive approbation.)

Tendons-la, au contraire, à tous ceux qui voudront venir à nous. (Très bien!) Faisons appel non seulement à ceux qui, dès son avènement, ont suspecté le ministère, à ceux qui l'ont combattu à chaque heure et à chaque pas, mais encore à ceux qui, pour s'être laissé tromper par ses promesses, n'ont pas cessé de vouloir la vérité, la pureté, la grandeur de notre gouvernement. (Oui! oui!) Désormais les illusions ne sont plus possibles; l'épreuve est faite, cette politique a dit son dernier mot, et son triomphe même lui a arraché l'aveu de son impuissance. Que les conservateurs honnêtes et intelligents y songent: si nous avons nos griefs, ils ont aussi les leurs. A part même le discrédit moral qu'il a infligé à leur cause, ils ont à porter contre le ministère des accusations aussi vives, aussi fondées que les nôtres; car ce n'est pas la liberté seule qui a compromise, c'est aussi le pouvoir! (Très bien!)

Regardez autour de nous: le pouvoir a-t-il dans la pensée, dans le respect des hommes, la place qu'il devrait occuper? A-t-il cette glorieuse initiative qui devrait lui appartenir? Sait-il du moins comprendre les besoins, discerner les volontés du pays, satisfaire les uns et se conformer aux autres? Non, il aime mieux suborner les consciences que les convaincre, et quand on revient à lui, on se vend, on ne se donne pas. (Vive adhésion.) Tout s'achète, tout se livre dans ce honteux trafic, places, décorations, faveurs, administration, finances, tout, jusqu'à la justice elle-même. (Oui! oui!) On dépouille le pouvoir de tout ce qui fait son attrait et sa grandeur, on n'en retient que le nom et l'apparence, et, en définitive, ce ne sont que de mesquines ambitions qui s'appuient sur d'insatiables cupidités. (Très bien!)

Le mal est devenu si évident, si flagrant, qu'on n'a pu le nier, qu'on a été forcé, en atténuant les termes, de reconnaître l'abus des influences. Ce n'est pas seulement l'abus des influences qu'il fallait dire, c'est l'abus des moyens de gouvernement. (Oui! oui!) On détruit souvent ce dont on abuse, et c'est déjà à un danger; mais ce qu'il y a de plus triste dans la circonstance présente, c'est qu'on abuse des moyens de gouvernement, pour arriver à quoi? à ne pas gouverner. (C'est cela! — Bravo!)

Eh bien! je vous le demande, Messieurs, quel que soit notre parti, que les uns parmi nous se préoccupent plus des dangers de la liberté, et les autres de l'abaissement du pouvoir, nous est-il permis maintenant de nous réfugier lâchement en nous-mêmes, de nous résigner à l'isolement et au dédain, qui peuvent être quelquefois de la dignité pour les individus, mais qui sont toujours une abdication pour les partis? (Bravo!) Agissons donc, agissons de concert; ne nous contentons pas d'ardeurs et d'enthousiasmes d'un jour (Bravo!), et que nos efforts soient aussi obstinés, aussi persévérants que nos convictions. Sans doute, des manifestations comme celles-ci sont éminemment utiles; mais elles ne sauraient suffire. Partout où ils existent, maintenant les comités auxquels vous venez de porter un toast. (Oui! oui!) Organisons-les là où ils n'existent pas. Surveillons la confection des listes, éclairons les électeurs, nommons des députés actifs, libéraux et indépendants. Dussions-nous échouer, cette agitation légale, dont on affecte de s'effrayer, et qui cependant jusqu'à ce jour n'a produit aucun désordre, servira du moins à fortifier nos mœurs et nos habitudes de peuple libre, à prouver que ce pays n'est pas au-dessous de ses institutions. (Vifs applaudissements.)

Il y a dix-sept ans, la révolution de juillet se fit au cri de *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Aujourd'hui, nous n'avons plus de révolution à faire, mais nous avons une révolution à défendre, et la même devise peut encore nous servir. (Très bien!) Aujourd'hui, comme alors, Dieu met au même prix son assistance. Si nous voulons que le ciel nous aide, il faut travailler et combattre sans relâche, ne s'abandonner ni à l'indifférence ni au découragement, ne s'épargner ni peines ni fatigues; car c'est à la sueur du front que les libertés se conservent comme elles se conquièrent. (Bravos prolongés.)

Plusieurs autres toasts ont été portés: 1° par M. Grangier de la Marinière, président du comice agricole de Cosne, à l'émancipation des peuples et au progrès de la réforme dans le monde; 2° par M. A. Massé, avocat à Bourges, et membre du conseil-général, à la liberté de la presse; 3° par M. Salvador, rédacteur en chef de l'Union libérale, à la presse départementale; 4° par M. Gravelle, officier de la garde nationale de la Charité, à l'amélioration du sort des classes laborieuses.

La fête s'est terminée par une dernière allocution de M. Duvergier de Hauranne, qui a été couverte d'applaudissements.

Chronique.

On écrit de Puycricard (banlieue d'Aix), le 18 octobre: « Nos villageois viennent d'accomplir un brillant coup de main: ils ont arrêté deux de ces forçats récemment évadés du bague de Toulon, qui ont été reconnus pour être les nommés Arruelle et Pays. Ces gaillards ont été pris au moment où ils venaient d'opérer dans une de nos maisons de campagne. Ils ont été saisis, garrottés, conduits jusqu'au village, où on les a liés à un ormeau sur la place de l'église. Les forçats sont demeurés durant cinq heures dans cette situation peu agréable, gardés à vue par la population, en attendant la gendarmerie qui est venue s'en emparer et les a conduits à Aix. » J'apprends à l'instant qu'un troisième bandit vient d'être arrêté par nos paysans dans une autre partie du terroir. Cet homme, expensionnaire du bague comme les deux premiers, a été également livré à l'autorité. »

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Vendredi 22 octobre. — Soies ouvrées, 34 ballots; soies grêges, 22 ballots; dernier numéro placé, 1439.

Spectacles du 23 octobre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — (Au bénéfice des pauvres.) — 1^o Moiroud et C^o, vaudeville. — 2^o Prestidigitation physique de M. Hermann (1^{re} et 2^e parties). — 3^o Concert imitatif. — 4^o L'Étourneau, vaudeville. — 5^o Exercices de double vue.

Nouvelles diverses.

On lit dans le Droit: « Beaucoup de bruits ont circulé dans ces derniers temps sur le résultat de l'affaire Praslins. On veut savoir ce qu'est devenue M^{lle} de Luzzi, détenue toujours à la Conciergerie. L'opinion publique, si vivement ébranlée par la catastrophe de l'hôtel Sebastiani, cherche à pénétrer ce qui peut rester de mystère dans cette affaire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à l'égard de l'ancienne institutrice de la maison Praslins, rien n'est encore terminé; que des commissions rogatoires ont été, en ces derniers jours, envoyées dans beaucoup d'endroits différents, et que M. le procureur du roi Boucly n'a pu encore, pour toutes ces raisons, déposer son réquisitoire, sur lequel la chambre du conseil doit être appelée à statuer. Il serait impossible de présager, quant à présent, le sens des conclusions du ministère public, basées surtout, assure-t-on, sur la correspondance de M^{lle} de Luzzi, qui aurait été folle avec son. On assure cependant que les inductions à tirer de cette correspondance, quelles qu'elles puissent être, ne pourraient, dans tous les cas, motiver le renvoi de M^{lle} de Luzzi devant la cour d'assises de la Seine. »

— On écrit de Verteuil, arrondissement de Marmande (Lot-et-Garonne):

« Un tragique événement vient de jeter dans la consternation la population de la commune de Croix, au milieu de laquelle il s'est consommé. C'était le 9 octobre, à cinq heures du matin, que le nommé Bernard descendait, pour fouler, dans une cuve d'une capacité de soixante hectolitres de vin, et dans laquelle se trouvaient, depuis quatre jours, environ quinze hectolitres de vendange. Pas un courant d'air ne pouvait circuler dans la chambre où se trouvait la cuve; la fermentation était arrivée à son plus haut point: le péril était donc grand, et, sans le connaître, Bernard s'était jeté au devant de lui.

« Au milieu d'une atmosphère saturée d'acide carbonique, le malheureux est bientôt suffoqué. Le maître de la maison, vieillard plus qu'octogénaire, ne peut porter des secours, et appelle Clément, son autre domestique. C'était l'appeler à la mort! Clément n'hésite pas un instant, il saute dans la cuve, veut relever son ami, mais il tombe à son tour, et tous les deux sont gisants, sans secours, sans mouvement, sur la vendange.

« Aux cris du vieillard et d'un enfant de seize ans, des secours

arrivent, mais trop tard. Deux fois, le nommé Favard saute dans la cuve, et deux fois on le retire évanoui, à l'aide d'une corde à laquelle il s'est prudemment attaché. Jean Marlinet s'élance à son tour, passe une corde sous le corps des deux infortunés, qu'on retire de la cuve. Des soins leur furent prodigués, mais rien ne put les rappeler à la vie.

« Ce funeste événement est une bien triste leçon pour les propriétaires qui ont l'habitude de ne fouler qu'à la fin des vendanges; ils ne sauraient trop prendre de précautions pour éviter désormais de semblables malheurs. »

— Lundi 18 courant au matin, un affreux incendie a anéanti une grande partie du village de Provence, dans le canton de Vaud (Suisse). Quarante maisons contenant 32 ménages ont été la proie des flammes. Environ 220 personnes, la plupart pauvres, se trouvent sans asile, dans la montagne, et à l'entrée de l'hiver.

— L'empereur des Russies, prenant en considération les progrès du choléra, a ordonné que la levée des recrues qui devait avoir lieu le 1^{er} novembre dans les gouvernements où le fléau a éclaté, ainsi que dans les gouvernements limitrophes, serait ajournée au 1^{er} janvier 1848.

— Suivant des lettres de la frontière de la Gallicie, il n'est pas vrai qu'il y ait eu des cas de choléra dans la Moravie, dans la Silésie et dans la Gallicie. Quelques personnes sont mortes dans ces deux dernières provinces d'une sorte de typhus et d'une diarrhée maligne; mais ces maladies ont disparu à l'arrivée du froid.

VARIÉTÉS.

MIRABEAU (*).

Laidure resplendissante, figure flétrie, imposante et tivée, effronterie de la lèvres se mariant à l'éclair des yeux, tel était Mirabeau; et il avait l'âme de son visage.

En lui semblaient être venues se confondre au hasard et se heurter toutes les qualités et tous les vices de la tempestueuse race des Riquetti.

Quelles passions le poussaient en avant et quel était son dessein? Bientôt nous le verrons, double et puissante nature, traîner à sa suite le peuple méprisé par lui. Plein de véhémence et d'artifice, avec le geste, avec l'accent d'un tribun, il vantera les rois, il osera appeler à lui la révolte, s'en servir, la licencier, la calomnier, et, seul entre tous les hommes de son siècle, il essaiera d'emporter les colères publiques insolemment enveloppées dans les siennes. C'est qu'en effet l'audace révolutionnaire de Mirabeau ne fut qu'un emportement d'orgueil et d'égoïsme. Heureux quand il trouvait à rappeler son origine patricienne et que l'amiral Coligny était son cousin, il n'avait ni la vigueur morale ni les vertus dont l'amour de l'égalité se compose, et l'austère image de la république épouvantait de loin sa corruption. Tête froide avec un tempérament de feu, sa grande ambition eût été de se poser en chef d'état, réserve faite pour sa vie privée des bénéfices du désordre; car les mouvements populaires lui étaient importuns, et il avait horreur du bruit qu'il n'avait point fait lui-même. Il se présentait cependant aux élections du Midi comme adversaire de la noblesse, comme agitateur, et ceci ne se peut expliquer que par son éducation et les influences de sa jeunesse.

A son égard, on le sait, son père fut presque fou; il eut la monomanie de la haine. L'existence de Mirabeau avait donc été, de bonne heure, empoisonnée. Enfant, il fut difforme et persécuté; sa famille avait hâte de le renier, et l'appela par dérision *Monsieur Pierre Buffière*. Ses premiers spectacles furent des scènes d'infidélité brutale et de jalousie; la première langue qu'on lui enseigna fut celle de l'injure. Et, à mesure qu'il grandissait, les persécutions paternelles allumaient de plus en plus la révolte dans son sang.

Du reste, il n'avait pas tardé à donner de lui une idée effrayante. Ses desirs de vautour, ses amours qui le montraient courant au plaisir comme à une proie, les mères, à Manosque, cachant leurs filles à son approche, Sophie Monnier par lui séduite et enlevée, le dénonçaient suffisamment, ce semble, aux haines éveillées autour de lui. La tradition locale dit que, voulant obtenir, malgré la répugnance des parents, la main de M^{lle} de Marignane, il eut recours à un scandale qui était une calomnie, et qu'un matin il s'était présenté sur le balcon de l'hôtel des Marignanes en robe de chambre, en pantoufles et les cheveux épars.

Comme si la fortune eût voulu qu'un tel homme fût personnellement intéressé à la chute des tyranniques institutions d'alors, on châtia le bien en lui aussi rudement que le mal; on ne craignit pas de lui imputer à crime d'avoir vengé la réputation de sa sœur, et de ses mérites, odieusement interprétés, on se plut à grossir la liste de ses attentats. Traîné, de prison en prison, de Manosque au château d'If, du château d'If au fort de Jouy, réduit à se cacher, contraint de fuir entre les larmes de l'indigence et les tragédies de l'amour, il fut poursuivi jusqu'au fond de son exil; ramené despotiquement, renfermé au donjon de Vincennes. Et c'est ainsi qu'il apprenait à mépriser les pouvoirs sans frein. La persécution lui composait un rôle.

Après quarante-deux mois d'imprécactions, il fut rendu à la liberté, c'est-à-dire à la Révolution. Il était temps. La misère venait de déchirer le dernier vêtement du captif. En couvrant de neige le petit jardin qui servait à ses promenades, l'hiver avait fait un monde de dix pieds carrés à l'homme le plus actif qui fut jamais, et l'ardeur d'oublier le poussa à des travaux excessifs, admirables ou dégradés. L'étude et la maladie avaient étendu sur ses yeux un nuage qui s'épaississait de jour en jour, d'heure en heure; et en songeant à cet amer trésor de vengeance qu'il avait à répandre, il hurlait de désespoir. Car combien n'eût pas été plus terrible que celle d'Ossian et de Milton la destinée de Mirabeau aveugle! Il ne faut que sentir pour accorder une lyre, il ne faut que penser pour composer un poème; mais pour frapper, il importe d'y voir.

Frapper! là devait être désormais la vie de Mirabeau; et il se prépara aux luttes de tribune par mille déclarations où respirait l'homme de guerre, par des procédés qui révélèrent un orateur incomparable.

Mais manquer de respect à son propre génie est la dernière des insolences. C'est ce que ne comprit pas Mirabeau. Libelliste pour vivre, détracteur acharné de Necker, dénonciateur de Lavater, adversaire de Beaumarchais, prôneur des chiffres suspectés de Clavière et de Panchaud, avocat de Calonne, il se fit un jeu de vendre des manuscrits déjà payés, il se mit à la solde de quelques ambitieux vulgaires, il se mit à la suite des pensées d'autrui; il mérita cette injure de son père: *Mon fils le marchand de paroles*... Seulement, sa fière attitude et ses airs superbes ne l'abandonnèrent pas un instant. Il était homme à donner des proportions héroïques même à une bassesse.

LOUIS BLANC.

(* Ce beau portrait est extrait du deuxième volume de l'histoire de la Révolution, par M. Louis Blanc, qui paraîtra dans le courant de cette semaine, et qui conduit le lecteur fort avant dans l'admirable drame de 89.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 23 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	1136	23	1137	50	1160	»
prime d. 10	1160	»	1173	»	1173	50
Paris à Rouen.	900	»	898	73	902	50
prime d. 10	905	73	905	73	911	23
Avignon à Marseille	822	50	821	23	822	50
prime d. 10	»	»	»	»	850	50
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	»	»	823	»
prime d. 10	»	»	»	»	851	23
Paris à Lyon.	»	»	»	»	580	581
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire.	540	»	552	50	552	50
prim. de 10	»	»	556	23	547	50

L'institution de REUSSE, sise à Paris, rue de Vaugirard, 48, et dirigée par M. Fuzier (de Lyon), se fait remarquer par les succès qu'elle obtient dans la préparation aux écoles du gouvernement.

Huit élèves sur quatorze qui ont subi les examens en 1846 ont été admis à l'école polytechnique, quatre élèves ont été reçus la même année à l'école royale militaire de Saint-Cyr, et un à l'école forestière de Nancy.

La vogue méritée dont jouit l'Eau de M. Désirabode, dentiste du roi, n'est pas due seulement à la seule propriété de blanchir les dents, mais encore à celle de calmer les douleurs et de ne jamais être nuisible à l'émail. — Prix : 2 et 3 fr. — On la trouve à Lyon, chez M. Petit, place Neuve-des-Carmes, 1, et chez M. Brun, coiffeur-parfumeur, place des Terreaux, 8.

Bourse de Paris du 21 octobre 1847.

Les fonds anglais étant arrivés en baisse de 5/8 0/0, ainsi que le bruit en avait couru hier, le 5 0/0 a été fait, avant l'ouverture, à 73 3/2 1/2 et 57 1/2; au parquet, le premier cours a été 73 40. Pendant quelque temps le 5 0/0 a été assez ferme; puis, sur la nouvelle donnée comme certaine que la Banque de France prenait 50 millions dans l'emprunt, il a été fait des achats assez nombreux qui ont porté le 5 0/0 à 73 53 dans la coulisse et à 75 60 au parquet. A la fin de la bourse, lorsqu'on a vu que la coopération de la Banque n'était rien moins que certaine, le 5 a fléchi, et il a fermé au parquet à 73 55. La baisse a continué après la clôture, et le 5 est resté offert à 73 45. Affaires assez calmes.

Trois pour cent	75 50
Quatre pour cent	99 90
Quatre et demi pour cent.	» »
Cinq pour cent	114 85
Emprunt de 1844	» »
Trois pour cent belge	» »
Quatre 1/2 p. cent belge . . .	90 3/4
Cinq pour cent belge	98 5/4
Récépissés Rothschild	» »
Cinq pour cent romain	99 »
Trois pour cent espagnol	28 »
Banque de France	5243 »
Banque belge	» »
Caisse Lafitte	1145 »
Comptoir Ganneron	» »
Obligations de Paris	1540 »

CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	730 »
Versailles (rive droite)	» »
Versailles (rive gauche)	460 »
Paris à Orléans	1160 »
Paris à Rouen	900 »
Rouen au Havre	512 50
Avignon à Marseille	325 »
Strasbourg à Bâle	148 75
Orléans à Vierzon	385 75
Orléans à Bordeaux	435 »
Chemin du Nord	325 »
Paris à Strasbourg	590 »
Tours à Nantes	570 »
Paris à Lyon	585 75
Lyon à Avignon	472 50

Le sieur PERRIN, limonadier, place des Terreaux, 11, a l'honneur d'informer le public que la réouverture de son café, qui avait été fermé pour cause de réparation, aura lieu samedi 23 courant. Le propriétaire de cet établissement mettra tous ses soins à mériter la confiance de MM. les consommateurs, et rien ne sera négligé pour la commodité des personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite.

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLE PUBLICATION.

HISTOIRE DE LYON

DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1789, COMPRENANT LE SIÈGE DE CETTE VILLE PAR J. MORIN. Trois volumes in-8°. — Lyon, 1847. — Prix : 15 francs.



COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances général sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée. La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.		
8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.	12 fr. » c. pour cent à 70 ans.	
9 51 — à 60	14 89 — à 80	
10 68 — à 65		

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (3754)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratuit, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

A VENDRE Un fonds de marchand de métiers, rue des Fossés, 19, à la Croix-Rousse. S'y adresser. (1092)

PROPOSITION AVANTAGEUSE On offre gratuitement à un ouvrier ayant une profession tranquille et sédentaire le logement et un emplacement pour travailler. S'adresser à M. Belin, restaurateur, rue du Bois, n° 41. (2460)

AVIS. Un ancien voyageur d'une maison du Midi pour les vins et spiritueux, domicilié à Lyon, désire trouver un associé, avec une petite mise de fonds, ou commanditaire-gérant de la maison. S'adresser à B. D. J., bureau de la poste restante, à Lyon. (1089)

A VENDRE Externat de jeunes gens. On demande un professeur de français. S'adresser à M. Célu, marchand de pipes, à l'angle de la galerie de l'Argue et de la rue de l'Hôpital. (1172)

AVIS. Les sieurs Avoux et Crozy, horticulteurs, rue des Hirondelles, n° 1, successeurs de Guillot père, se chargent de tout terrassement, d'études de plans dits à vol d'oiseau, profils de nivellement, perspectives de paysage, seuls moyens de placer les végétaux avec ornements du choix de l'amateur. Du 1^{er} novembre à la fin de mars, il sera ouvert dans leur établissement un cours pratique de l'art de lever les plans et de tracer les jardins. Ils tiennent à la disposition des amateurs, et bien au-dessous des prix ordinaires, une grande quantité de beaux muriers greffés, dits roses de Lombardie. (1166)

L'IRROÉ, poudre purgative et fébrifuge freres ainés, docteurs en médecine, rue Calade, n° 58, à Avignon. Ce médicament, dont la vente est autorisée par le gouvernement, est connu depuis plus d'un siècle, et son efficacité a été constatée par de nombreux succès. Par suite de changement de domicile, le dépôt général de ce médicament vient d'être transféré chez M. H. Monier des Taillades, docteur-médecin, rue Petit-David, n° 4, à Lyon. (2418)

AVIS A MM. LES VOYAGEURS. Les sieurs BULOT-LACOMBE, nouveaux propriétaires de l'hôtel du Palais-Royal, place du Breuil, au Puy, préviennent MM. les voyageurs qui fréquentent leur localité qu'ils viennent d'introduire dans leur établissement de grandes améliorations. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur préférence trouveront chez eux, tant sous le rapport des appartements que sous celui de la table, les soins les plus attentifs. (1127)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS. Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la chevelure, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (7452-8252)

SPÉCIALITÉ de différents genres de chauffage, d'Armand PACCARELLI, rue Royale, n° 17, avec garantie. Fourneaux, calorifères, fourneaux de cuisine bourgeoise de différentes grandeurs; fourneaux à calorifères, économiques et perfectionnés; fourneaux pour cafés et restaurants; calorifères pour grands et petits établissements, etc. Il arrange les cheminées qui fument. (1149)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI. Les enrhumements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'Escargots. Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7182)

RECUEIL DE 250 RECETTES simples et faciles, pour fabriquer à peu de frais TOUTES LES LIQUEURS de table, l'absinthe, le kirsch, le cognac, le rhum, le wermouth, la grande-chartreuse, les vins fins français et étrangers, un vin de ménage et la bière à 5 centimes, les limonades gazeuses, les ratafias de ménage, les sirops, les gelées, les confitures de fruits et de légumes, le raisiné, les cornichons, les vinaigres, un élixir pour bonifier les vins. En vente, au prix de 5 f., chez M. DUMONT, l'auteur, rue du Plat, 7, à l'entresol, à Lyon. (1479)

COURS DE LANGUE ET LITTÉRATURE ANGLAISE. M. WHELAN, professeur au Collège royal, traducteur juré près la Mairie, ouvrira des cours de cette langue les premiers jours de novembre. Une méthode simple et progressive, perfectionnée par l'expérience, le met à même d'assurer à ses élèves un succès prompt et certain. Pour se faire inscrire, s'adresser à lui tous les jours, place de la Comédie, 18, deuxième escahier, au 4^e. Leçons et cours particuliers pour les dames à son domicile, 24, rue Sainte-Hélène. (1150)

CHANGEMENT DE DOMICILE. Les magasins de dentelles, broderies, mousselines, etc., de M. Valadon et C^e, sont actuellement au 1^{er}, quai Villeroi, ayant leur entrée par la petite rue Mercière, n° 4, escalier au fond de la cour. (1188)

AVIS. Depuis fort long-temps on est à la recherche d'une chaussure véritablement imperméable, si utile pour les saisons humides, ce que l'on n'a obtenu qu'imparfaitement avec des chaussures matérielles ou goudronnées. M. DEMOURY a l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'après de longues recherches il a obtenu ce résultat, même avec la chaussure la plus légère et la plus élégante. On ne la fera que de commande. Pour le renouvellement de la mauvaise saison, il aura un grand choix de chaussures en bonne qualité de marchandise et belle confection, à des prix très avantageux pour le consommateur. — Gros et détail. — Spécialité pour la chaussure d'enfant. Prix fixe et au comptant. Rue du Bois, n° 36, à côté de l'allée qui traverse dans la rue Grenette. Nota. — Toutes les chaussures seront perfectionnées. (1178)

NOUVELLES Messageries de l'Ardèche, DE LYON A AUBENAS, en 14 heures. SERVICE JOURNALIER. Les bureaux sont à Lyon, chez M. F. L. Breittmayer ainé et C^e, et à la Compagnie générale des bateaux à vapeur, place de la Charité. (2417)

Pansement des vésicatoires facile, régulier, inodore, avec PAPIER et compresses D'ALBESPEYRES, Chez MM. les pharmaciens. — Se méfier des contrefaçons. (7453-8253) LYON. — IMPRIMERIE BOURSIL FILS, Rue Poulaille, 19.

CORS, OIGNONS ET DURILLONS. GOMMÉ de PAUL GAGE, pharmacien à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 45, est le seul qui en détruit la racine en quelques jours, et soulage immédiatement après son application. — La boîte : 2 f. — Dépôts : à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département. (7650)

Etude de M^e Grand, avoué à Lyon, place des Carmes, n° 11.

VENTE PAR LA VOIE D'EXPROPRIATION FORCÉE, EN TROIS LOTS SÉPARÉS, Par-devant le tribunal civil de Lyon,

DE TROIS MAISONS

Saisies à la requête de MM. Chanay et Durieux, chausseurs à la Guillotière, Au préjudice de Joseph Toton fils, entrepreneur, demeurant en ladite commune.

Ces maisons sont situées : Celle composant le 1^{er} lot, en la commune de la Croix-Rousse, rue Sainte-Rose, 2, composée de caves, rez-de-chaussée et deux étages au-dessus ; Celle composant le 2^e lot, en la même commune, à l'occident de la précédente, ayant sa façade principale sur la rue du Chapeau-Rouge, sans indication de numéro, composée de rez-de-chaussée et d'un étage au-dessus ; Et enfin celle composant le 3^e lot, à la Guillotière, rues Félicité et Sainte-Jeanne, composée de caves, rez-de-chaussée, trois étages au-dessus et greniers, mais non encore achevée. L'adjudication aura lieu le samedi 30 octobre 1847. Les mises à prix sont de : 1^{er} LOT. — Six mille francs ; ci. 6,000 f. 2^e LOT. — Trois mille cinq cents francs ; ci. 3,500 3^e LOT. — Huit mille francs ; ci. 8,000 (2461)

Etude de M^e Matrod, avoué à Lyon, rue de la Préfecture, n° 1.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE, le 13 novembre 1847, Par-devant le tribunal civil de Lyon,

D'UNE GRANDE ET BELLE MAISON

Sise à Lyon, rue Tholozan, 2. Dépendant de l'actif de la faillite de MM. Petit frères. Cette maison a deux façades, l'une sur la rue Tholozan, et l'autre sur la propriété des sœurs Saint-Charles, au midi ; cinq étages percés chacun de sept ouvertures ; un vaste rez-de-chaussée pour magasin, etc. Mise à prix 42,000 f. Pour extrait : Signé MATROD. S'adresser, pour les renseignements, à M^e Matrod, avoué du poursuivant, et à M. Dulac, syndic de la faillite Petit frères. (5341)

A LOUER tout de suite, cours Morand, 20, aux Brotteaux, un joli magasin très profond, avec un grand arrière-magasin, une superbe entresol et une cave, le tout pour 700 f. par an. S'y adresser. (1177)

Etude de M^e Brun, avoué licencié à Lyon, rue du Bœuf, n° 31.

Adjudication au samedi 30 octobre 1847. VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE, Par-devant le tribunal civil de Lyon,

D'UN ESPACE DE TERRAIN A BATIR

Situé en la commune de la Guillotière, à l'angle des rues Henri IV et de Bonald. Ce terrain a une façade d'environ 15 mètres 90 centimètres sur la rue de Bonald ; Une façade d'environ 19 mètres 72 centimètres sur la rue Henri IV ; Une façade d'environ 15 mètres 90 centimètres sur un terrain appartenant précédemment à M. Combalot. La contenance approximative de ce terrain est de 3 ares 15 centiares. Ce terrain appartient au sieur Pierre-Scipion Dumoulin, propriétaire-rentier, demeurant à Lyon, rue Sala, 21, partie saisie. Mise à prix : deux mille cinq cents francs ; ci. 2,500 fr. outre les conditions du cahier. Pour extrait, Signé : BRUN. Pour de plus amples renseignements, s'adresser audit M^e Brun. (4449)

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1.

VENTE JUDICIAIRE.

Le lundi vingt-cinq octobre 1847, à dix heures du matin, sur la place Louis XVIII, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant principalement en bureau, casier, chaises, soixante petits tonneaux vides, trois foudres, un cheval blanc et un tombeau. (4844)

A 10 POUR 100.

On demande trente mille francs en rente viagère à une personne de 60 ans. S'adresser, poste restante, à M. M. G. (1171)

A VENDRE tout de suite pour être démolie à la Saint-Jean 1848, une maison construite en pierre et briquetage, et située cours Morand, 16, aux Brotteaux. Si l'acquéreur veut rebâtir tout près de là, on pourra lui louer pour six ans et demi une parcelle de terrain sur la même masse. S'y adresser. (1176)

A VENDRE Un assortiment de vieux boiseries provenant de démolitions, tels que portes de toutes dimensions, vitrages, fermetures, croisées d'agencements de magasins, à des prix modérés. S'adresser à M. Driset, menuisier, rue Tramasac, n° 16, près la place Saint-Jean. (1138)

SPÉCIALITÉ de différents genres de chauffage, d'Armand PACCARELLI, rue Royale, n° 17, avec garantie. Fourneaux, calorifères, fourneaux de cuisine bourgeoise de différentes grandeurs; fourneaux à calorifères, économiques et perfectionnés; fourneaux pour cafés et restaurants; calorifères pour grands et petits établissements, etc. Il arrange les cheminées qui fument. (1149)